

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 6/2024

**Séance ordinaire du 10 décembre 2024
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Cyril Duruz

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	<u>01</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mme Barbora DAVIDEK, Mme Sandrine LARGEY BOTTI, Mme Anne-Marie FISCHER, Mme Linn THOREAU MARGOT et MM. Marco CAFFARO, Alano CAUDERAY, Anton EPP, Yves FAUTH, Richard GOLAY, Guillaume MORAND, Cristian NEAGU.

Absent non excusé : M. Tim MATHEY.

A 18h34, **M. Cyril Duruz**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, M. Damien Bally, Secrétaire municipal adjoint.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 63 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président informe que procès-verbal de la séance du 5 novembre dernier est encore en cours de rédaction. Il sera envoyé prochainement et son adoption sera portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 11 février 2025.

Le dernier point de l'ordre du jour a été modifié en son titre mais pas dans le fond. Il s'appelle dorénavant « Questions, vœux et divers ».

Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour modifié.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis notre dernier Conseil, il a eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants:

- Visite de 4 nonagénaires.
- Mme le Préfet est venue inspecter la commune le 21 novembre 2024. Le contrôle s'est très bien déroulé.
- Le 22 novembre, M. François Puricelli a assuré la présidence du dépouillement des votations fédérales dont voici les principaux résultats :

Électeurs inscrits : 5'509

Cartes de vote reçues : 3'014, soit une participation de **54.71%**.

- 1^{er} Objet : Aménagement des routes nationales: 1'264 OUI, 1'709 NON
- 2^{ème} Objet : Droit du bail : sous-location: 1'189 OUI, 1'776 NON
- 3^{ème} Objet : Droit du bail : résiliation pour besoin propre : 1'127 OUI, 1'833 NON
- 4^{ème} Objet : Financement des prestations de santé : 1'124 OUI, 1'785 NON.

Nous avons reçu de la part de la Municipalité la liste des initiatives, interpellations et vœux en suspens. Elle sera mise sur l'Extranet d'ici Noël. Il y a un certain nombre d'initiatives ouvertes, la liste est relativement longue et contient 4 pages de vœux. Il conviendra de la réduire au maximum avant la fin de la législature.

Un groupe s'est constitué pour élaborer des procédures pour la CoGest 2024/2025 et les CoGest successives. Merci à M. Philippe Koch de présider ce groupe qui est relativement bien représenté en fonction des partis. Il rendra ses recommandations dans les prochains mois.

Enfin, ce soir nous aurons le traditionnel repas de fin d'année. Petite nouveauté : cette année, nous avons souhaité favoriser les rencontres hors de vos groupes respectifs. Les membres sont invités à tirer au sort une table nommée par les quartiers de notre commune et vous pourrez vous y asseoir librement.

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Point retiré, l'approbation du procès-verbal se fera lors du prochain Conseil.

4. HYMNE VAUDOIS

Le Président prie l'Assemblée de se lever afin d'entonner la 2^{ème} strophe de l'hymne vaudois.

5. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Le Président invite M. Yannick Serafini à s'avancer et à l'Assemblée à se lever.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de son nom, il est invité à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, M. Yannick Serafini est félicité et applaudi, il peut donc rejoindre son groupe et siéger valablement.

Avec cette assermentation, l'Assemblée est maintenant au nombre de 64.

6. ÉLECTION D'UN MEMBRE DU LÉGISLATIF AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT D'ÉPALINGES

Le Président ouvre la parole.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de Mme Fanny Burki en tant que membre du législatif au Conseil d'Établissement.

Il n'y a pas d'autres candidats Mme Fanny Burki est élue.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, le Président informe le Conseil que Madame Bride de la CoGest a fait la demande au nom de la commission de pouvoir poser quelques questions après l'intervention de la Municipalité.

Après discussions au sein du Bureau et avec la Municipalité, nous allons essayer ce soir de mettre en place ceci. Il relève cependant 2 points :

- le premier point : il doit s'agir de questions de compréhension et d'enrichissement, limitées à 2 interventions par groupe.
- Le deuxième point : les questions viendront à la fin des communications de la Municipalité.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ **M. Alain Monod, Syndic**

Il informe que Mme Chantal Good est souffrante et excusée pour ce soir. Il interviendra après M. Perrin en son nom.

Collaborateurs

La première communication est liée au départ de Mme Miéville. Il ne reviendra pas sur la communication qui a été faite par écrit. C'est avec tristesse que la Municipalité se sépare de Mme Miéville et la remercie pour ses 7 ans d'activité en qualité de Secrétaire municipale. Mais il relève la joie d'apprendre qu'elle nous quitte pour un poste à responsabilités puisqu'elle va reprendre la direction de la Fondation de l'Accueil de Jour de l'Enfance. La Municipalité remercie d'ores et déjà Mme Miéville pour toute l'activité exercée durant ces 7 ans et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Il profite de signaler également le départ, à la retraite bien méritée cette fois-ci, de M. Jean-Luc Favre, concierge à Bois-Murat après 28 ans d'activité. Avant de devenir concierge à Bois-Murat, il a siégé dans les rangs du Conseil communal.

Transports

Il doit également parler de la route de Berne. Les choses se sont accélérées depuis l'intervention de M. Sandy Warth lors du dernier Conseil communal. Vous avez lu l'article du 24 heures qui a paru un peu trop vite à son goût, car il aurait voulu vous réserver la primeur de cette information.

Selon les contacts pris avec la **D**irection **G**énérale de la **M**obilité et des **R**outes, ce tronçon entre le giratoire de l'Ecole Hôtelière et le carrefour des Croisettes sera à 60km/heure et non pas à 70 km/heure. On ne peut que s'en réjouir car c'était déjà un souhait de la commune d'Épalinges à l'époque. La DGMR a effectué des tests sur 3 routes cantonales (le contournement d'Assens, le contournement d'Aigle et un tronçon du côté de St-Cergue) pour lesquels les tests ont été très concluants. La DGMR a décelé dans l'entier du canton 23km de routes cantonales dont la vitesse pourrait être réduite à 60km/heure et le tronçon qui concerne Épalinges est compris dans ces 23 km.

Concernant la ligne 44 qui a été mise en fonction le dernier jour de septembre 2024, la moyenne de voyages s'élève à 4'118 par semaine, soit depuis sa mise en fonction un total de 35'000 voyages et donc une prévision de 200'000 voyages par année sur ce tronçon. Le corollaire de cela, mais qui a été prévu, est une diminution de 1'000 voyageurs sur la ligne 46. Mais au final, il y a un delta de + 3'000 voyageurs.

Ligne 45, qui n'est pas une ligne interne à la Commune, la croissance est supérieure à la moyenne.

Ligne 64, qui va jusqu'au Chalet-à-Gobet et redescend par Vers-Chez-les-Blancs et Montblesson, a augmenté sa cadence horaire notamment aux heures de pointe. À la suite de ces changements d'horaires, on compte 11% de plus de voyageurs la semaine, 37% de plus le samedi et 42% de plus le dimanche. Bien entendu, cette ligne ne transporte pas uniquement des Palinzards qui descendent à Lausanne, mais également des Lausannois qui montent au Chalet-à-Gobet, poumon vert de Lausanne.

Concernant le M2, il continue à avoir un important succès. On a 2% de plus cette année ce qui représente 36'000'000 de voyages cette année, alors qu'au moment du vote en 2002 on parlait de 18'000'000 de voyages prévus.

Photographies d'archives

Fleur de pain a revisité la décoration de son magasin de la Croix-Blanche et a proposé que la commune d'Épalinges récupère les anciennes photos de la Commune qui y étaient exposées. Monsieur le Syndic a demandé à ce qu'elles soient affichées au foyer et vous invite de les découvrir. C'est très intéressant de voir ces anciens clichés.

Cadeaux de Noël

En partant, n'oubliez pas de prendre vos deux bouteilles offertes par la commune d'Épalinges.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal** **Demandes d'abattage**

Le Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) est entré en vigueur le 1^{er} juillet de cette année.

Disposant maintenant de toutes les indications de la part du canton, nous avons rédigé un nouveau règlement pour la protection des arbres. Il devrait être validé en seconde lecture par la Municipalité dans sa séance de lundi prochain. Il sera ensuite envoyé pour consultation à la Direction générale de l'environnement. Après les éventuelles corrections, il sera transmis au Conseil communal probablement à la fin du 1^{er} trimestre 2025, puis au Conseil d'État pour validation.

En attendant, notre règlement sur la protection des arbres reste en vigueur, mais les demandes d'abattage sont obligatoires pour tous les arbres de 40 cm et plus de circonférence mesurée à 1 mètre de hauteur (ce qui correspond à un diamètre d'environ 12 cm), et non plus à 30 cm de diamètre comme mentionné dans le règlement actuel.

L'indication figure sur le nouveau formulaire de demande d'abattage.

▪ **M. Chantal Good, Municipale**

UAPE Polny

M. le Syndic lit le texte préparé par Mme Chantal Good qui concerne l'UAPE au Polny : je vous informe que dans une récente séance, la Municipalité a décidé de renoncer au projet de l'Unité d'accueil pour la petite enfance du Polny pour des raisons de coût. En effet, le loyer onéreux nous liait pour les 25 prochaines années avec le constructeur sans au final devenir le propriétaire des lieux. La Municipalité se penche d'ores et déjà sur d'autres projets dont nous serions propriétaires et qui au niveau vision seraient plus cohérents.

Dispositif AMOK

M. le Syndic demande comment veut procéder le Président comme Mme Chantal Good devait intervenir sur la réponse à la question sur le dispositif AMOK posée par M. le Conseiller Julian Pidoux. La réponse lui a été apportée par écrit et elle figurera sur l'Extranet de la Commune. M. le Syndic rappelle que le descriptif de ce dispositif AMOK doit rester confidentiel pour une question de sécurité.

Comme il s'agissait d'une simple question, le Président considère qu'il a été répondu à la question de M. Julian Pidoux.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Séance du PALM

Le 20 novembre dernier, nous avons été invités à la présentation du PALM 2025 à Morges, en présence de 500 représentants des communes concernées. Pour celles et ceux qui n'ont pas pu y assister, voici un résumé des principaux points abordés.

Les projets d'agglomération, initiés par la Confédération en 2001, regroupent actuellement 74 % de la population suisse, soit 6,6 millions de personnes qui vivent au sein de 52 agglomérations.

Ils sont cofinancés par le fonds FORTA, qui est l'acronyme pour : Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, destiné à soutenir la mobilité et les infrastructures.

Le PALM, est l'une des cinq agglomérations vaudoises. Son périmètre a été défini au niveau fédéral et concerne 75 communes. La couronne d'agglomération d'une surface de 416 km² couvre le territoire de 49 communes. Le cœur de l'Agglomération dont nous faisons partie, appelée le périmètre compact, concerne 26 communes, dont Épalinges, pour une surface de 66 km².

Depuis 2007, le PALM a déjà bénéficié de 485 millions de francs de subventions fédérales, ayant permis des réalisations comme les quartiers des Plaines-du-Loup et des Fiches, ou encore le Biopôle.

Pour la période 2028-2032, 176 mesures sont prévues pour un total de 757 millions, réparties entre paysage, environnement, urbanisation et mobilité.

Parmi les projets phares : la décarbonation des transports publics, l'électrification des bus et le développement des métros M2 par l'intensification des cadences et le développement ultérieur du M3.

Pour être acceptés dans le PALM 2025, selon les exigences fédérales, les projets doivent avoir une vision cohérente, être matures et avoir un horizon de mise en œuvre réaliste dans la période 2028-2032.

À Épalinges, cinq projets figurent dans le prochain PALM, dont le plus important est la création d'une interface multimodale aux Croisettes. D'autres mesures visent la mobilité active dans divers secteurs de la Commune (Montblesson-Pré d'Yverdon, Croisettes-Croix-blanche ou entre le Mont-Epalinges).

Ces projets devront être réalisés selon des protocoles signés entre le canton et les communes.

Le PALM est en consultation publique jusqu'à fin 2024. Il peut être consulté auprès du service de l'Urbanisme qui a reçu les 2 brochures mais il est plus facile de le consulter directement par internet. Tout le monde est libre de faire les remarques qu'il souhaite. En janvier 2025, il y aura une compilation des réponses aux observations. En février, le document devra être validé par les communes, en mars 2025 par les cantons, puis par la Confédération. Le projet sera enfin soumis au parlement en 2027 en vue de la libération des crédits.

Pour chaque projet accepté, un protocole devra être signé par le canton et les communes signifiant un engagement réciproque pour les mesures inscrites dans le PALM.

Précision apportée : pour le précédent PALM, nous n'avons pas bénéficié de subventions fédérales.

Fibre optique

Mme Brigitte Crottaz espérait que M. Laurent Balsiger serait arrivé pour entendre cette communication mais ce n'est pas le cas. En novembre dernier, Swisscom a présenté à la Municipalité son projet de déploiement de la fibre optique à Épalinges.

Ce projet, qui vise à moderniser l'infrastructure existante, permettra de remplacer la technologie actuelle par une fibre optique jusqu'au logement, offrant des débits allant jusqu'à 10 Gbit/s, bien supérieurs aux 100 à 500 Mbit/s actuels.

Le déploiement débutera dans les quartiers sud de la commune en 2026, notamment aux Croisettes, aux Tuileries, aux Moulins, aux Ormeaux et aux Boveresses, ce qui représente environ 1900 logements.

Les travaux nécessaires, réalisés en collaboration avec la commune et l'entreprise Axians, incluront des interventions de génie civil, comme l'ouverture

et la création de chambres enterrées pour poser les câbles. Le budget prévu par Swisscom pour cette phase est de 2 millions de francs.

Les habitants concernés recevront un courrier explicatif dès le printemps 2025, suivi de visites techniques pour les détails des raccordements.

Les travaux se dérouleront entre avril et novembre 2025, pour une mise en service prévue à l'automne 2026. À terme, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire d'Épalinges d'ici 2030, en commençant par les zones les plus denses pour s'étendre ensuite aux zones de villas un peu plus éloignées.

L'installation de la fibre jusqu'à l'entrée des immeubles sera gratuite, mais chaque raccordement nécessitera un contrat de location et ce réseau sera ouvert à tous les opérateurs, comme Salt ou Sunrise.

Swisscom prévoit l'arrêt progressif du réseau de cuivre, qui sera totalement abandonné à long terme. Cette transition, en plus de moderniser l'infrastructure, permettra des économies d'électricité significatives.

Des informations plus précises seront publiées dans le journal « Le Palinzard » de mars 2025 pour tenir les habitants informés des travaux prévus et de l'évolution du projet.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

Ressources humaines

La première communication concerne le sondage de satisfaction réalisé au sein de l'administration communale cet automne. Le taux de participation est bon, il s'élève à 72% et il reflète bien les avis, les attentes et les besoins du personnel communal.

Le 11 novembre 2024, M. Girardin, Président de Médiactif SA qui a réalisé ce sondage, est venu présenter les résultats entièrement anonymisés à la Municipalité. Entre la mi-novembre et le 20 décembre 2024, il organise des séances avec les chefs de service et d'office afin de leur communiquer les résultats qui les concernent plus particulièrement.

Le 14 janvier 2025, c'est l'ensemble du personnel communal qui sera invité à la Salle des spectacles pour être informé des résultats de ce sondage. Il pourra également s'exprimer à ce sujet.

Enfin ces résultats feront l'objet d'un chapitre dans le rapport de gestion de la Municipalité que vous pourrez bien-sûr découvrir. Vous comprendrez bien que par respect du personnel communal les résultats ne peuvent pas être communiqués ce soir donc avant le 14 janvier 2025.

La deuxième communication concerne le postulat de Mme Muriel Cuendet Schmidt et de M. Laurent Balsiger portant essentiellement sur les mesures que prend la Municipalité pour endiguer le taux d'absentéisme et le turn-over.

Même si pour l'heure la réponse à ce postulat tarde à venir, sachez que la Municipalité travaille très activement sur ce sujet.

Depuis le mois d'avril 2024, trois grandes mesures ont été prises. La première mesure est d'abord le sondage de satisfaction dont elle vient d'en parler. La 2^{ème} mesure est la personne de confiance qui a été trouvée et qui sera présentée à l'ensemble du personnel le 14 janvier 2025 lors de la séance de présentation des résultats du sondage. Pour la 3^{ème} mesure, la Municipalité a lancé la révision du statut du personnel qui date de 1991. Cette révision a officiellement démarré le 7 octobre 2024. La Municipalité est en train de passer en revue toutes les mesures, chaque article. C'est un travail relativement long, car les statuts du personnel ne répondent plus aux besoins actuels de notre administration communale. Une fois cette première étape réalisée, notre Municipalité fera appel aux services de notre avocat spécialiste en droit du travail.

Le sondage de satisfaction a donné des pistes précieuses pour connaître les besoins du personnel. Outre les mesures qu'elle vient d'annoncer, d'autres mesures seront bien-sûr identifiées avec l'aide de spécialistes et seront annoncées dans le cadre d'un rapport préavis qui fait suite au postulat de Mme Muriel Cuendet Schmidt et de M. Laurent Balsiger.

Le Président remercie la Municipalité pour ces informations.

Dans le cadre du nouveau protocole, il demande si des interventions sont souhaitées.

Personne ne demande la parole.

Il informe que Monsieur Martin Chevallaz, ancien Conseiller communal, est décédé cette semaine ainsi que le frère de Monsieur Anton Epp.

Une minute de silence est observée.

8. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES TAXIS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARC VERAGUTH

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal M. Marc Veraguth pour la lecture du rapport annuel de l'association intercommunale des taxis.

M. Marc Veraguth prend la parole et fait la lecture du rapport portant sur les années 2022, 2023 et 2024 de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

« En préambule et pour rappel, cette association intercommunale, dont son siège est à Lausanne, est composée d'un comité de direction, d'un conseil intercommunal avec dans son sein une commission de gestion.

Le conseil intercommunal (CIT), constitué de délégués élus (un conseiller communal, un suppléant et un municipal) au début de chaque législature par chaque législatif des communs membres, gère les activités économiques des taxis dans la région lausannoise, selon la loi cantonale 930.01.

Sont membres de cette association : les communes de Lausanne, Bussigny, Belmont, Chavannes, Crissier, Ecublens, Épalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully et Renens. Notre commune y fut représentée en 2022 et 2023 par M. Alain Monod (Syndic et membre du comité de Direction), MM. Maurice Mischler (délégué de notre exécutif), Philippe Koch (délégué suppléant) et votre serviteur (délégué). Il est convoqué pour deux séances plénières par an, pour discuter et adopter en assemblée le budget, les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que le règlement intercommunal des taxis (RIT) et ses modifications.

En 2022, le CIT a siégé deux fois, soit le 11 mai et le 5 octobre. Sus les comptes 2021, le rapport de l'organe de révision et le budget 2023, les thèmes traités ont été :

- Demande de permission aux chauffeurs de taxis de pouvoir emprunter toutes les ruelles de Lausanne pour l'accès possible des personnes à mobilité réduite (PMR).
- La révision du règlement intercommunal des taxis (RIT) qui a pour but de faciliter la transition écologique. Le central de Taxis Service Sarl a été consulté car des concessionnaires de véhicules les ont contactés pour leur offrir des véhicules électriques en prêt afin de faciliter la transition en leur permettant le renouvellement échelonné de leur parc jusqu'au 1er juillet 2025. Les taxis affectés à l'exploitation d'un service de taxis au sein de l'association devront être immatriculés dans le canton de Vaud.
- La problématique des bornes de recharge et, pour des indépendants, la possibilité d'installer sur le domaine privé des prises électriques pour la recharge des véhicules.

Le CIT a été convoqué le 3 mai et le 4 octobre 2023. En plus de l'adoption des comptes 2022, du rapport de l'organe de révision et du budget 2024, les thèmes suivants ont été présentés et soumis à l'assemblée :

- Interpellation concernant la vérification de l'application des divers règlements régissant les taxis et les véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC).
- Demande d'augmenter les contrôles nocturnes des taxis.
- Retour demandé sur la communication adressée aux exploitants de taxis sur la nouvelle limitation à 118gr/km des émissions de CO2. Comment les règles applicables en matière d'émission de CO2 seront-elles contrôlées ? Pour le respect de zéro émission de CO2 pour les taxis de l'Association, ce contrôle sera fait systématiquement lors du renouvellement des concessions et lors de l'affectation de nouveaux véhicules.

Deux communiqués ont été soumis au CIT :

- La demande d'adhésion de la ville de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
- L'usage des bonbonnes (enseignes) sur le toit des véhicules sera réservé exclusivement aux taxis à compter du 1er janvier 2024.

Les deux séances de 2024 se sont tenues le 22 mai et le 2 octobre dernier.

- Information sur l'octroi de concessions pour Lutry (seulement 2 véhicules par rapport au total de 281 véhicules).
- Demande de mesures d'accompagnement à la suite du constat d'une légère augmentation du nombre de véhicules thermiques, seuls 21 véhicules roulent sans émissions de CO2.
- Assermentation de Mme Marisa Dürst, en tant que nouvelle déléguée de notre exécutif.
- Discussion et adoption du budget de fonctionnement de l'exercice 2025.

Dépôt de deux postulats sur la rémunération des conductrices et conducteurs de taxis et sur la neutralité carbone des taxis, quels délais et mesures ? Ces postulats seront traités en 2025 par la commission de gestion et soumis ensuite au CIT. ».

Le Président le remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

9. TRANSACTION FONCIÈRE ET DEMANDES DE CRÉDIT CONCERNANT LES TERRAINS AUX DAILLES – PRÉAVIS N° 20/2024.

Le Président fait un rapide rappel des faits. Le préavis a été déposé par la Municipalité au début de l'été et la CUC l'a traité dans sa séance du 20 août 2024 et son rapport du 28 août 2024 est à disposition sur l'Extranet. A la demande de la Venderesse, la Ville de Lausanne, ce point a été retiré de l'ordre du jour des deux Conseils de septembre et novembre 2024 afin de synchroniser le passage devant les deux Conseils communaux respectifs. A la lecture du préavis de Ville de Lausanne, nous avons constaté des divergences dans les chiffres d'où un nouveau préavis et un nouveau rapport de la CUC. Il y avait deux vœux mentionnés dans le premier rapport du 28.08.2024 de la CUC :

- *La Commission émet le vœu que le concours d'architecture prenne en considération également la partie de terrain où se trouve le collège de l'Arzillier de manière à avoir une vision globale de ce secteur des Dailles.*
- *La Commission émet également le vœu que la Municipalité intensifie les échanges avec la ville de Lausanne afin de fixer les modalités d'achat de la parcelle sur laquelle se trouve l'école de l'Arzillier.*

Sur les deux rapports de la CUC, y a-t-il la volonté de 10 conseillers au moins de les lire conformément à l'art. 53 de notre règlement ?

Personne ne demande la lecture des rapports.

Une question s'est posée : est-ce que la CoFin devait se réunir à nouveau à la suite du changement des chiffres et du prix notamment (en diminution) mais pas des paramètres fondamentaux ? Il s'agit uniquement de métrés.

Finalement la CoFin s'est réunie juste avant le Conseil.

Le Président de la CoFin, M. Sandy Warth prend la parole pour donner lecture du rapport.

« Effectivement la CoFin s'est réunie juste avant ce Conseil communal. Le montant dépensé est plus faible étant donné que les mètres que le géomètre a indiqués sont plus petits. Donc on achètera un peu moins de terrain à Fr. 130,00 le m2.

La CoFin souhaitait quand même se prononcer pour deux choses. Etant donné qu'à terme la Commune va se porter acquéreur de la partie du haut qui aura plus de mètres mais plus à Fr.130,00 le m2 mais à Fr. 250.00 et surtout aussi parce que le préavis modifié demandait de ratifier un accord d'autoriser la Municipalité à signer une convention avec la Ville de Lausanne pour définir la méthode de calcul pour la majoration.

Je vous rappelle que si le terrain acquis fait l'objet d'un plan d'affectation validé, d'un permis de construire qui rentrera en force et qu'il y a une plus-value entre le prix que l'on va payer aujourd'hui et le prix futur, la Commune d'Épalinges devra payer la différence après déduction des coûts qu'elle aura à assumer pour ce développement.

Donc la CoFin s'est réunie tout à l'heure et elle a pu discuter et poser des questions sur la convention et il n'y a pas eu de sujets particuliers à soulever. En revanche, il y a eu une proposition d'un commissaire de faire un amendement en supprimant les crédits demandés en relation avec le concours d'architecture et du développement du plan d'affectation à savoir une réduction totale de Fr. 805'000.-.

Cet amendement a été refusé par 7 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

La CoFin a accepté à l'unanimité des membres présents les décisions du préavis no 20/2024 modifié permettant d'octroyer un crédit de CHF 3'841'000.-, d'autoriser la municipalité à signer la convention de majoration du prix de vente selon annexe 2 au préavis présenté, de recourir à l'emprunt si nécessaire et d'inscrire cette dépense à l'actif du bilan de la Commune. ».

Le Président remercie sincèrement les deux commissions pour leur travail et particulièrement la CoFin qui a accepté de se réunir aussi rapidement.

Le Président demande si à ce moment-là la Municipalité souhaite prendre la parole. Mme Brigitte Crottaz n'a rien de particulier à ajouter mais reste à disposition pour donner des réponses à toutes les questions qui pourraient survenir.

La discussion est ouverte.

M. Erich Dürst prend la parole. Il exprime son intérêt en tant que membre de la CUC et l'essentiel qu'il va développer ce soir a déjà été soumis à cette commission.

C'est une excellente opportunité pour la Commune d'acquérir les parcelles qui font l'objet de ce préavis. Cependant, il y a des aspects de la proposition qui, à son avis, ne vont pas dans le bon sens. Il est, lui semble-t-il, largement prématuré de se prononcer sur le devenir des Dailles et d'investir + de CHF 500'000,00 dans un concours d'architecture. Ainsi, à son avis, les dépenses liées au concours d'architecture et au plan d'affectation, à savoir un total de CHF 805'000 devraient être retranchées du montant accordé à la Municipalité.

Plusieurs éléments m'amènent à cette conviction :

Tout d'abord, le projet est en contradiction avec la planification supérieure. Dans le plan directeur communal, le secteur des Dailles n'est clairement pas identifié comme zone d'activités. Or, il rappelle ici que le PDCOM a un caractère contraignant pour les autorités, PDCOM que nous avons voté et qui est entré en force. La fiche consacrée aux Dailles mise en consultation actuellement dans le cadre du PALM ne mentionne pas non plus d'éventuelles constructions au niveau des Dailles. Elle se contente d'indiquer qu'à cet endroit-là, la commune d'Épalinges projette de créer un parc urbain, comprenant des équipements sportifs, de détente et de loisirs. Pas un mot sur une éventuelle construction sur les Dailles. Dans sa vision urbanistique, la Municipalité a pris, il cite : « l'engagement ferme et garanti que ce secteur restera de manière pérenne un lieu de verdure et de loisirs. » Mais il y a plus, car selon le plan directeur cantonal, la création de zone d'activités est soumise à une coordination régionale et cantonale et doit répondre à un certain nombre de critères. Il n'est pas certain que dans le cas présent ces critères soient réunis. Le préavis ne documente pas ces aspects. Nous courons le risque de dépenser CHF 500'000,00 pour un concours d'architecture pour ensuite nous trouver devant un refus des autorités cantonales. Il ne pense pas que ce soit le meilleur moment en fonction des finances communales.

Ensuite, est-il nécessaire de le rappeler ici : de multiples débats ont animé notre Conseil ces dernières années au sujet du développement urbanistique de notre Commune. A l'instar de ce qui a été discuté ici dans cet hémicycle, la population aussi exprime souvent son sentiment que l'urbanisation d'Épalinges va trop vite, qu'il faut faire une pause. Il est convaincu qu'il faut pour le moins attendre l'entrée en force de notre futur PACOM avant d'envisager de nouveaux projets de densification sur des parcelles non encore bâties. C'est un principe qui a été défendu ici par nombre d'entre vous et il invite à rester cohérents et fidèles à ce souhait.

Penchons-nous ensuite sur les besoins du Biopôle : il comprend qu'ils soient importants. Il peine en revanche à comprendre pour quelles raisons ceux-ci devraient être satisfaits aux Dailles, en sacrifiant une biodiversité remarquable. Est-ce que des alternatives ont été examinées, comme par exemple une surélévation des bâtiments existants au Biopôle ?

Et quel est l'intérêt pour Épalinges, pour les Palinzard-e-s, de consacrer ces surfaces à l'extension du Biopôle ? Concrètement, quel bénéfice pour notre Commune ?

Plusieurs arguments ont été avancés :

- La fiscalité : on laisse entendre que ce projet générera des revenus fiscaux supplémentaires d'une certaine importance. Or, nous ne disposons d'aucune étude concernant l'éventuel bénéfice, ni de comparaisons avec le bénéfice fiscal qui serait généré par la construction de logements, par exemple. L'argument repose donc largement sur une simple hypothèse.
- La rentabilisation des terrains : là encore, le projet repose sur une supposition qu'il amènera une rentabilité suffisante pour financer la réalisation des équipements communautaires, sportifs et d'agrément qui sont prévus. Mais ici non plus, aucune étude ne nous a été partagée, ni aucune comparaison avec une rentabilisation par le biais de logements.

- On invoque encore la création d'emplois. Soit, mais concrètement, qu'en retirent les Palinzardes et Palinzards de ces créations d'emploi ? Globalement, structurellement, il semble que dans la région lémanique, ce sont plutôt les logements qui manquent plutôt que les emplois ? Tout le monde parle de pénurie de logements de qualité.
- Dernier argument : il faut éviter qu'Épalinges ne devienne une cité dortoir. A cet égard, il est convaincu qu'il faut favoriser les activités et commerces de proximité, la vie dans les quartiers par une certaine mixité, plutôt que l'implantation quelque peu hors sol d'un pôle de recherches. Le Biopôle actuel le montre bien : il n'y a pas énormément de liens entre le Biopôle et la vie dans notre commune.

Pour toutes ces raisons, il défend ici qu'il est largement prématuré de sceller aujourd'hui la destination du secteur des Dailles. Nous manquons d'éléments, nous manquons de vision à cet égard, nous manquons aussi de la certitude que le projet tel qu'il est expliqué puisse être réalisé. Si je soutiens l'acquisition des parcelles – c'est en effet une belle occasion d'accroître la réserve foncière de la commune – le concours d'architecture, dans les termes présentés dans le préavis, est prématuré et partant la dépense liée au plan d'affectation.

Il vous propose donc l'amendement suivant :

De modifier le point 1 de la décision soumise au Conseil, de la manière suivante :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 3'841'000.–~~ CHF 3'036'000 TTC (~~trois millions huit cent quarante et un trente six mille francs~~) destiné à réaliser les transactions foncières avec la Ville de Lausanne, ~~l'organisation d'un concours d'architecture et la réalisation d'un plan d'affectation ;~~

Si cet amendement devait être rejeté par le Conseil, il voterait non, à regret, à l'acquisition de ces parcelles. Il remercie de l'attention et du soutien à sa proposition.

M. Félix Schmidt prend la parole. Il voulait juste corriger ou vérifier un point qu'a dit le président de la CoFin. Le prix de vente en cas de réalisation du nouveau plan d'affectation, la différence serait payée à la commune de Lausanne mais en fait dans le préavis il s'agit bien de la moitié de la différence ? C'est 50% à chaque partie ? C'est bien juste ?

Le président de la CoFin confirme que oui.

M. Constant Pasquier prend la parole. Il intervient pour le groupe Vert'Libéral. Pour le groupe nous trouvons que c'est une excellente opportunité d'investissement pour la Commune d'Épalinges et nous soutiendrons le projet. Cependant nous aimerions faire un vœu à la Municipalité, qu'elle garde tout au long du processus en tête que cette acquisition doit rester une aubaine pour Épalinges et ne pas devenir une charge dès les premiers pas du projet, notamment en s'assurant que le projet puisse bien se faire en vérifiant s'il y a des barrières au niveau cantonal qui pourraient se poser. Ceci comme on peut le lire dans le rapport, l'organisation du concours porte sur une possible construction pour le Biopôle mais aussi de logements notamment d'utilité publique.

Même si le projet est encore assez flou, il nous semble que malgré tout c'est une bonne opportunité également financièrement pour la Commune.

M. Julian Pidoux revient sur quelques points évoqués par M. Erich Dürst. Il intervient en tant que Président de la CUC. Cela fait maintenant bien quelques mois que cette commission suit ce dossier. Monsieur Dürst vient de rejoindre la commission. Les points soulevés, qui sont importants, bien-sûr que la commission s'est posé ces questions avant sur cet achat. A l'époque, les membres de la CUC ont eu l'opportunité notamment de visiter la parcelle sur site et d'obtenir des discussions. Il est vrai que la Municipalité au départ n'avait pas mentionné la possibilité de rentabiliser cet achat. Mais c'est aussi le rôle de la CUC de venir avec des propositions.

Cela a été le cas de plusieurs discussions disant que d'acheter de l'herbe à ce prix-là, cela coûte cher et que si l'on n'arrivait pas à rentabiliser, il y aurait d'autres dépenses plus urgentes à faire avec cet argent.

Il fallait essayer de trouver des solutions, des options et c'est comme cela que progressivement, en raison du terrain en pente, il est apparu que celui-ci serait difficilement exploitable en tant que tel pour les loisirs.

La question aussi de développer les logements sur le flan du côté route de la Croix-Blanche pour maximiser le projet et avoir des logements qui soient en mains de la Municipalité et de développer le quota pour la commune de logements à loyers accessibles qui en manque.

C'était un certain nombre d'éléments qui semblaient ne pas se réaliser au détriment de l'aspect initial qui était d'offrir un espace de détente et de loisirs aux Palinzardes et aux Palinzards. Par manque de surface plane exploitable, nous serions amenés à allonger par-dessus d'éventuelles réalisations sur le plan des espaces plats.

Il y a aussi le pôle multimodal proche, Mme la Municipale Brigitte Crottaz l'a mentionné, des éléments de mobilité, d'emplois, de logements semblaient réunis pour que l'on se lance dans cette aventure. Bien-sûr on peut ne pas le faire...

Mais dans ce cas, une question de fond se pose : est-il vraiment judicieux - sans développer un plan architectural - de dépenser de l'argent pour acheter des parcelles dont on ne sait pas trop quoi en faire au final et dans ce cas ne vaut-il pas mieux de financer d'autres infrastructures publiques avec cet argent ?

C'est une question de fonds.

Mais peut-être aussi que dans deux, trois ou quatre ans l'opportunité ne représentera pas ou pas à ce prix. Il ne faut pas oublier que Lausanne avait l'intention au départ de réaliser un vaste quartier et qu'elle y a renoncé mais rien n'empêche qu'elle décide elle-même de réaliser quelque chose une fois.

Donc, la question est ouverte mais il faut aussi en évaluer les conséquences.

C'est aussi intéressant de voir quelles réflexions la CUC a fait autour de cela en collaboration avec les services de la commune qui ont intégré des propositions, ont aussi remis un peu de réalisme dans certaines des projections qui avaient été faites et c'est comme cela qu'on est arrivé à la proposition actuelle.

Maintenant il entend bien M. Dürst qui souhaite ralentir l'organisation de ce projet, étant lui-même opposé au projet de Bois-de-Ban, mais il aurait préféré entendre ce discours

là il y 10 ans alors qu'il y avait des décisions de développer des quartiers hors du périmètre et M. Dürst était déjà là. Ce n'est pas un argument qui tient vraiment la route sur ce plan-là et il y a eu d'autres occasions ratées.

Dans l'ensemble, même s'il entend ce que M. Dürst dit, il faut poser les questions de fond : la Commune - et c'est l'avis de la majorité de la CUC - a besoin et pourra faire quelque chose de cette acquisition.

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 65.

Il encourage à accepter le préavis tel qu'il est proposé, d'aller de l'avant avec pour objectif d'avoir une vraie vision globale d'ensemble d'Épalinges en prenant en compte les éventuelles futures parcelles et ne pas aller par petits bouts.

M. Nicolas Häusel prend la parole. Il voudrait répondre à cet amendement et à la proposition que M. Dürst a bien expliquée dans son introduction et, comme lui, il voudrait temporiser.

Cela ne veut pas dire que l'on rejette actuellement tous projets possibles sur ce terrain. Mais est-ce qu'on doit absolument faire partir un plan d'affectation maintenant avec un concours d'architecture et plan d'affectation sur la base d'un préavis très maigre avec des conditions et évaluations peu étoffées dans le cadre de ce préavis qui est essentiellement concentré sur l'achat des terrains.

Rien n'empêche une fois que les conditions seront un peu mieux établies et que la Municipalité pourra venir avec des preuves que quelque chose peut éventuellement être fait, de revenir plus tard sur ce projet et engager le bureau d'architecture. La Municipalité pourra ainsi venir avec une demande de crédit précise.

Accepter cet amendement maintenant ne veut pas dire renoncer à tout jamais d'envisager quelque chose sur ce terrain.

M. Youri Rosset prend la parole. En préambule, il fait également partie de la CUC depuis un certain temps. Et depuis la visite que nous avons pu faire aux Dailles, il voulait juste préciser que les Verts présents de la CUC ont été dès le début assez opposés à ces idées de développement Biopôle ou de logements.

Pour sa part, il a un avis un peu plus tranché : il ressent ce préavis comme un peu schizophrène. On veut y faire « un peu de tout ». On y trouve à plusieurs reprises les notions d'espaces de verdure, de détente, d'endroits stratégiques comme passage entre nord et sud, de point de vue sur le lac. On parle d'un poumon vert au centre d'Épalinges et on le compare au Parc de Milan. Est ce qu'on imaginerait un instant le Parc de Milan avec une partie zone de verdure, une partie bâtiment de type Biopôle et une partie de logements. Il ne le pense pas.

Il faut également arrêter de penser que le principe de compensation écologique règle tout. On enlève des arbres pour en planter d'autres ailleurs, mais les arbres enlevés sont bien morts eux. On détruit des espaces et on déplace la terre comme un enfant dans un bac à sable, alors que la complexité de la composition des sols n'est plus à prouver. Dans le vivant, contrairement à nos constructions, chaque élément est unique, rien n'est reproductible à l'identique.

Il est parfois peut-être très difficile de faire différemment, mais de manière générale le fait de détruire des endroits pour reconstruire derrière n'est pas trop remis en question.

Si on prenait réellement conscience de ce que cela implique, ce serait rarissime !

Sur le plan économique, à Épalinges où nous avons la chance de privilégier d'un confort certain par rapport à d'autres endroits, nous avons une marge d'amélioration conséquente dans le « dépenser moins ». Et donc, l'enjeu de ne pas détruire un espace vert arborisé au sein de notre Commune qui se développe de plus en plus pèse à mon avis bien plus lourd dans la balance par rapport à la nécessité d'avoir des activités économiques aux Dailles. Nous pouvons nous passer de certains comforts matériels et bien vivre ; quand on se passe de verdure, on vit mal.

En conclusion, ce qu'il nous faut aux Dailles, ce sont des aménagements légers : chemins piéton par exemple en copeaux, bancs, espaces diversifiés entre arbres, prairie, hautes herbes et divers espaces pour être au calme ou sociabiliser.

Arrêtons de voir le monde et l'urbanisme comme un jeu de Legos géants et ayons un minimum de respect pour le vivant. On ne peut pas parquer la nature à un endroit qui nous arrange. Il y a des espaces verts et des arbres sur le talus des Dailles et les couper c'est les perdre. Il précise aussi une chose : s'il y a des arbres à ces endroits-là ce n'est pas pour rien mais à l'autre endroit où l'on veut faire la zone de verdure, la profondeur de la terre est très faible et les grands arbres ne pousseront pas. Et on ne peut pas déplacer la nature parce que cela nous arrange.

Pour toutes ces raisons, il recommande l'amendement d'Erich Dürst, et si l'amendement est rejeté, il recommande alors de rejeter le préavis.

Avec l'arrivée de deux conseillers, l'Assemblée est maintenant au nombre de 67.

Esteem Okoro prend la parole. Il va rejoindre M. Dürst concernant les modifications qu'il a annoncées.

L'acquisition de la parcelle des Dailles représente une opportunité majeure pour notre commune. Le secteur est idéalement situé à proximité du métro, de nombreux commerces et il y a un énorme potentiel de développement. On pourrait y faire des logements locatifs générant des revenus stables pour la commune, surtout à ce lieu, qui est d'une très grande valeur immobilière.

On pourrait faire des infrastructures communales telles des crèches qui permettraient d'anticiper les besoins futurs de notre population.

Cependant le projet actuel prévoit de confier une partie importante de l'aménagement du secteur A au Biopôle SA. N'oublions pas que les intérêts du Biopôle, aussi louables soient-ils, ne convergent pas nécessairement avec ceux de notre Commune.

N'oublions pas que nous manquons cruellement de terrains communaux à tel point que nous devons louer des espaces à des privés pour des services aussi essentiels que des crèches ou garderies. Notre Syndic vient de nous évoquer tout à l'heure que nous avons renoncé à louer à des acteurs privés louant avec des loyers trop chers.

Biopôle va représenter à terme 8'000 personnes. N'est-ce pas trop de demander à la commune d'Épalinges d'assumer ses besoins ? Les infrastructures seront-elles suffisantes ?

Nous devons garder la maîtrise de l'aménagement de nos quartiers et de notre ville. C'est un enjeu de souveraineté pour notre population et notre futur.

Il faudrait bien réfléchir davantage à la destination de cette parcelle et avoir une réflexion conséquente et de créer pour ce faire une commission tout aussi conséquente.

Il vous invite à rejoindre les conclusions de M. Dürst en première instance et si ce n'est pas le cas de renoncer aux conclusions de ce préavis.

M. Julian Pidoux intervient pour dire qu'il y a un problème de compréhension avec ce qui vient de se dire. Les revenus fiscaux avec des logements avec des loyers abordables, qui sont en général fait pour des revenus plutôt modestes - c'est très bien que chacun trouve à se loger - mais en général, mathématiquement, les personnes à revenus plus modestes génèrent un apport fiscal moins intéressant qu'avec les gens avec des revenus plus élevés.

Dès lors, il ne comprend pas très bien où veut en venir M. Esteem Okoro là-dessus.

Par ailleurs, des logements sont prévus dans ce projet à des loyers maîtrisés par la Municipalité.

Voilà on nage un peu dans l'incompréhension et la contradiction et il ne faut pas tout mélanger dans ce projet.

M. Michael Bogomil Kohlbrenner. Il pense qu'il serait bon ce soir d'accepter cet amendement pour une raison très simple. On peut imaginer d'y construire des choses plus tard, mais comme l'a dit M. Dürst, on ne sait pas du tout si le Canton va nous laisser faire. On ne sait pas si ça va aller de l'avant.

Est-ce que c'est le moment de dépenser une telle somme pour des projets architecturaux alors qu'on ne sait pas exactement où on va ?

On ne sait pas si ce sera des logements sociaux ou le Biopôle ou autre chose. Rien n'est défini.

Il propose ce soir d'accepter l'amendement pour pouvoir aller de l'avant et permettre de prévoir à plus long terme au-delà des idées des uns ou des autres. On pourra en débattre plus tard mais il faut être sûr qu'on a envie d'acquérir ce terrain.

Personnellement il pense que cette acquisition est une bonne idée pour Épalinges, mais pas avec le flou qui est proposé au niveau architectural, sans savoir exactement où cela va aller et surtout si on a la possibilité de le faire. On ne sait pas au niveau législatif, au niveau cantonal ou autre si cela pourra aller de l'avant.

C'est en ce sens-là qu'il propose de voter pour acheter ce terrain mais de ne pas aller dans le flou vers des projets architecturaux qui seront certainement en l'air tant qu'on ne sera pas clarifié par rapport à la question du Canton et par rapport aux autres questions du droit des constructions.

M. Félix Schmidt prend la parole. Nous avons bien entendu les inquiétudes sur la faisabilité ou l'acceptation par le canton des projets qui sont les nôtres. La Municipalité a entendu ces questions et ce n'est pas parce que nous votons le crédit aujourd'hui qu'elle doit dès demain lancer un concours sans y avoir répondu.

Laissons la Municipalité effectuer son travail. Elle a entendu les réticences et les questions. Elle en discutera avec le canton. Si elle voit que c'est impossible, alors elle reviendra vers nous pour nous prévenir et que si les conditions sont là pour lancer le concours, elle le fera. Ce n'est pas parce qu'on accepte le préavis au budget qu'elle est obligée de le faire et qu'elle le fera demain matin sans prendre les précautions nécessaires.

Il vous encourage à accepter ce préavis.

M. Erich Dürst. Il se permet d'intervenir une 2^e fois pour répliquer à M. Pidoux. Certes les logements à loyer modéré génèrent probablement moins de revenus fiscaux que les logements plus luxueux. Mais dès lors qu'en est-il du Biopôle ?

On a pu lire la semaine dernière, selon un article paru dans la presse, que le nouveau bâtiment construit va abriter le Swiss Data Science Center une institution de recherches publiques ainsi qu'une crèche, qui ne vont pas générer non plus d'importants revenus fiscaux.

Si les logements ne vont pas engendrer des revenus fiscaux, on peut rétorquer exactement le même argument par rapport au Biopôle. On a aucune idée, et c'est cela qu'il a mis en avant tout à l'heure, le manque d'informations de quel est réellement le revenu fiscal qui pourrait être généré. Ce n'est pas documenté dans le préavis.

M. Julian Pidoux reprend la parole car il ne peut pas laisser dire n'importe quoi à M. Dürst. Il n'a pas du tout opposé les deux choses mais a simplement dit que les loyers abordables ne génèrent pas de revenu fiscal. Il n'a pas critiqué le fait que cela n'en générerait pas. Cela n'est pas acceptable de déformer les propos et ce n'est pas la première fois.

M. Nicolas Häusel. Il constate que l'on rentre déjà dans un débat de chiffres, de revenus fiscaux et autres. M. Félix Schmidt vient d'intervenir pour dire que, peut-être la Municipalité une fois ce crédit en mains, ne va pas réaliser le concours d'architecture selon les résultats des démarches entreprises.

Donc cela revient à peu près à la même chose d'accepter cet amendement pour voter ce crédit maintenant et une fois que la Municipalité aura des chiffres un peu plus conséquents sur les revenus fiscaux et des informations sur les activités possibles, sur les droits à bâtir, les zones d'activité pouvant être réalisées que l'on pourra débattre plus sereinement sur la réalisation d'un concours d'architecture et d'un nouveau plan d'affectation tout en se souvenant qu'actuellement dans la partie qui appartient à la commune c'est déjà de la zone à bâtir et que le plan d'affectation actuel permet la réalisation d'un parc de loisirs.

Le Président note qu'il y a déjà eu passablement d'interventions qui ont été relativement équilibrées dans les propos et donne la parole à Mme la Municipale Brigitte Crottaz qui a pris des notes tout au long de ces interventions.

Elle voulait effectivement interrompre ce débat pour peut-être donner quelques informations et répondre à des questions qui sont posées maintenant le plus clairement possible. Tout d'abord MM. Pasquier et Pidoux ont déjà répondu aux arguments de M. Dürst en expliquant le bien-fondé finalement d'un deal qui est quand même assez intéressant à savoir d'acquérir des terrains dont on sait qu'ils vont être exploités de façon intelligente, sous forme de loisirs pour la population, mais qu'une partie de ce terrain, qui n'est pas finalement accessible à des loisirs puisque c'est un talus, pourrait être source de revenus pour la commune et donc déjà compenser l'achat de ce terrain.

Il comprend bien que le groupe des Verts s'est toujours prononcé contre le projet ainsi que leurs argumentations. Elle se réfère tout de même à la LAT qui encourage à densifier au sein du bâti et à laisser toutes les zones hors centralité sans construction. Donc là, on ne parle pas non plus de densification intense avec des logements mais d'une construction sur un talus qui a peut-être une valeur biologique de biodiversité mais qui n'est pas l'endroit le plus merveilleux de la commune.

Il est vrai que la première idée d'ailleurs qui a été présentée lors la vision communale c'est un parc de type Milan. Et puis la Municipalité était vraiment d'accord d'en faire une zone de loisirs et d'acheter ce terrain dans ce but. Mais la CUC, comme l'ont dit MM. Pidoux et Schmidt, en visitant ce terrain, s'est bien rendu compte qu'une partie de ce terrain ne pouvait pas être le parc de Milan. Il y avait les possibilités de soit de laisser un terrain qui rend l'accès très difficile ou soit au contraire d'essayer de valoriser le bas de cette parcelle par une construction qui apporterait une certaine rentabilité.

Pour aller dans les détails, il avait été pensé que le bâtiment qui serait construit donnerait peut-être une accessibilité externe pour les gens qui viendrait des Croisettes soit un ascenseur soit un escalier roulant parce qu'il est vrai que d'arriver depuis les Croisettes avec une poussette et tomber sur ce terrain n'est pas des plus aisé. C'était finalement un bon compromis de mettre une construction à cet endroit et d'en faire profiter ultérieurement les gens qui habiteraient le bas de la Commune.

On nous dit que c'est un risque d'engager CHF 500'000,00 pour le concours pour ensuite obtenir un refus de la part du canton. Elle l'entend volontiers. Elle pense que le plan d'affectation peut démarrer très vite et avoir une réponse très rapide aussi par le canton sous forme d'un examen préalable. Ainsi cela permettra ensuite de développer le concours dans les meilleurs délais.

Pourquoi dans les meilleurs délais ? C'est parce que si on acquiert ce terrain aujourd'hui et qu'on se dit on verra plus tard. Elle pense clairement que le Biopôle n'aura plus du tout d'intérêt à ce terrain pour se développer. Vous l'avez dit, il est un peu à l'étroit dans ses murs. Il cherche des terrains. On n'est pas obligé d'ailleurs que ce soit le Biopôle et il n'y a aucun engagement écrit avec eux. Simplement la Municipalité estime que le Biopôle est un centre de renommée mondiale au niveau de la recherche dans le domaine de la santé. C'est un fond de recherches qui reçoit plus de 20% de tous les budgets de recherches de la Suisse et Épalinges est associée à cette renommée mondiale. Il ne faut pas le rejeter même si cela ne rapporte pas forcément d'argent.

Le fait de temporiser pour faire le PA et ensuite faire le concours amènera plus d'incertitudes quant à la possibilité de valoriser par le Biopôle et il faudra alors rechercher d'autres personnes susceptibles d'être intéressées par le terrain et elle pense ce ne sera pas si facile que cela. Elle relève également que le Biopôle a commencé à chercher ailleurs dans la région, même auprès des privés, des terrains non bâtis et

malheureusement rien n'est disponible sur notre commune. Leur seule possibilité de s'étendre sera alors de se délocaliser dans une autre commune. Le Biopôle n'abandonnera certes pas Épalinges mais développera un deuxième Biopôle peut-être entre ici et Morges. C'est un peu dommage de perdre cela.

Quel intérêt pour les Palinzards selon la question qui a été posée ?

Sur le plan de la fiscalité, elle a demandé à M. Naz, Directeur, de donner les chiffres des impôts qui pour l'instant reviennent à la commune d'Épalinges et Lausanne a fait de même de son côté. Malheureusement même lors du Conseil d'administration d'aujourd'hui, il n'avait pas encore eu le temps de faire ces analyses. Mais il est certain que même si ces startups ne payent pas encore beaucoup d'impôts actuellement, ce sont des choses qui vont changer car il y a des grandes sociétés, comme Roche, qui sont venues s'installer ici.

Elle n'a pas fait figurer dans le préavis la rentabilisation, car elle a estimé que c'est un peu de la musique d'avenir. Cependant, la Municipalité a fait faire une estimation financière par l'expert immobilier dans un premier temps pour en définir le prix d'achat. Vous avez vu dans le préavis que toutes les parties ne sont pas vendues à CHF 250,00 le m² comme Lausanne nous le proposait sur l'ensemble du terrain. Certaines zones ne pouvant pas accueillir des loisirs ont été baissées à CHF 150,00 et d'autres étant d'une utilité moyenne ont été mises à CHF 200.00. Tout cela a été examiné par l'expert immobilier Vago Mattenberg, à qui il a été demandé de faire une estimation assez précise de ce que pourrait rapporter la valorisation du bas du terrain qui est estimée à CHF 8'000'000,00 dont la moitié revient à Lausanne. Il resterait CHF 4'000'000,00 à la Commune qui rembourserait de facto l'achat de ce terrain sans laisser une marge maximale en plus.

Mais on ne parle que de la rentabilité par ce centre d'activités Biopôle. Il y aurait aussi des logements à utilité publique qui seraient construits sur les parcelles qui sont les nôtres et qui sont déjà en mains de la commune qui donnent sur la Croix-Blanche et ça c'est un gain qui viendra en supplément. M. Dürst dit qu'il manque plus de logements que d'emplois. Effectivement il manque de logements, car aucun quartier ne s'est construit depuis près de 10 ans. Mais il y a des logements qui sont prévus quelque part dans la commune et il y a bien assez d'oppositions pour qu'on s'en souvienne.

Et le manque d'emplois, c'est quand même un des éléments qui avait été relevé par une partie du Conseil qui souhaitait que plus d'économie se développe sur notre territoire. En conclusion, elle dirait de prévoir ce projet comme MM. Häusel et Dürst l'ont dit soit « temporisons, achetons et regardons » fait que d'une part on perdra certainement le Biopôle et d'autre part on va sortir CHF 3'000'000.00 pour acheter de l'herbe comme cela a aussi été dit.

Avec un budget qu'on a examiné lors du dernier Conseil et qui montre que on ne roule pas sur l'or, on ne peut pas véritablement se permettre d'acheter pour la beauté de l'herbe à ce prix-là.

Une autre possibilité est également de renoncer à cet achat. Cependant il a également été dit à de nombreuses reprises que c'était une opportunité d'acquérir ce terrain et elle espère vous avoir convaincu de l'utilité du projet et de sa valorisation.

M. le Syndic Alain Monod. Il ne veut pas en rajouter aux excellents propos de Mme Brigitte Crottaz. Il n'est pas tout à fait naïf non plus.

Certains voudraient qu'on achète cette parcelle pour en faire une place pour aller piqueniquer le dimanche, cela fait cher les grillades.

D'autres disent qu'il faut voter l'achat et après vous viendrez avec une demande de crédit. Mais c'est les mêmes qui reprochent à la Municipalité de saucissonner les projets. Voilà vous venez, puis six mois plus tard vous revenez avec une demande de crédit ou autre chose.

Puis M. Dürst nous dit qu'il n'y a pas de lien avéré entre la présence du Biopôle aux Croisettes et le bénéfice que peut en retirer la Commune. Il n'a pas la brochure du budget des comptes sous les yeux. Il suffirait de regarder l'évolution par exemple des impôts des personnes morales mais rien qu'en posant juste la question au restaurateur qui va vous servir tout à l'heure, M. Elind de l'Auberge de l'Union, il serait aisé d'y constater un intérêt même si c'est un intérêt mineur.

De plus à la suite d'échanges avec des collaborateurs qu'il a eus la semaine passée lorsqu'il a accompagné Mme Isabelle Moret, Conseillère d'État, pour l'arrivée d'une nouvelle société avec un effectif de 300 collaborateurs – donc à terme ce sera donc 2'800 collaborateurs sur le site du Biopôle – il considère qu'Épalinges en retire de toutes façons un certain intérêt.

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

C'est n'est pas le cas et il propose de passer au vote.

Pour commencer, on va passer au vote de l'amendement de M. Dürst, que ceux qui souhaitent accepter cet amendement votent par oui.

Le vote est ouvert.

Au vote, avec 36 non, 17 oui et 6 abstentions, l'amendement de M. Dürst est refusé

Il propose de passer au vote final sur **le préavis non modifié** :

Au vote, avec 52 oui, 4 non et 4 abstentions, le préavis 20/2024 est accepté.

10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ANTON EPP « DEMANDE DE TRACÉ POUR BUS ET VÉLOS SUR LA ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE »

Monsieur le Conseiller Epp a reçu la réponse de la Municipalité par écrit.

Tout le Conseil en a reçu une copie via l'Extranet.

M. Epp n'est pas présent mais est-ce que quelqu'un souhaite intervenir à ce sujet ?

Le Président passe la parole à M. Corbaz qui représente M. Anton Epp, absent pour lire le texte préparé par celui-ci :

« Je remercie beaucoup la Municipalité pour cette réponse très rapide et exhaustive.

Bien évidemment la proposition est beaucoup mieux qu'une simple bande cyclable et je me réjouis de la voir se réaliser. Je remercie la Municipalité, la commission de mobilité et les techniciens pour ce projet.

Reste un problème de taille : la situation actuelle où les vélos se voient doubler à la droite par le bus et à la gauche par d'autres véhicules, risque encore de durer probablement au moins une année, si j'ai bien compris ce rapport.

Même si cette situation extrêmement dangereuse a déjà duré des années (de trop !) je trouverais irresponsable de la prolonger encore au moins d'une année. Ceci d'autant plus que la solution à ce problème me semble extrêmement simple : en gros autoriser et peindre un symbole de vélo sur la piste cyclable.

Donc je n'ai pas trouvé réponse à mon interpellation pour régler le plus grave du problème à court terme, même si une très bonne solution se profile à long terme. Je vous remercie.

Anton Epp ».

Mme Marisa Dürst, Municipale. D'abord elle souhaite remercier M. Anton Epp de son interpellation qui donne l'occasion à la Municipalité d'informer le Conseil communal sur l'avancement du prolongement de cette piste cyclable, projet qui date depuis quelques années. Ce lundi 9 décembre, la Municipalité a rencontré la direction des TL et il nous a été rappelé que la voie du bus pouvait aisément être supprimée.

C'est quelque chose qui nous sera confirmé mais ce n'est à priori par un obstacle. C'est important.

Une fois cette voie bus supprimée, cela permettra aux vélos déjà de circuler sur cette voie plus sereinement.

Si vous avez pris connaissance de cette réponse à l'interpellation, la proposition de M. Anton Epp n'est pas forcément la solution que nous allons adopter. Lors de manifestations qui ont lieu plusieurs fois par mois, cette voie de bus est utilisée pour le stationnement des véhicules. Dès lors, de mettre un marquage de vélo au sol, ce dernier serait caché lorsqu'il y aura des voitures stationnées. La Municipalité préconise donc une vraie piste cyclable. Elle sera construite au sud par une banque cyclable qui est juste un marquage au sol et un peu plus au nord, en arrivant sur la place de la Croix Blanche, il est envisagé de créer une piste cyclable séparée par une bande herbeuse.

Pour finir son intervention, elle voulait dire que ce dossier est actuellement auprès du DGMR et la Municipalité attend de leur nouvelle. Elle informera le Conseil de la réponse.

Le président demande à M. Corbaz s'il y a une résolution de la part de M. Epp. Ce dernier répond que non.

Le président demande s'il y a d'autre intervention concernant ce point ?

Personne ne demande la parole.

11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « UN GUICHET UNIQUE POUR CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS AUX PRESTATIONS »

Le Président informe que la Municipalité a également répondu par écrit à la demande à Mme Muriel Cuendet Schmidt et le Conseil l'a eue à disposition sur l'Extranet.

Il demande si Mme Cuendet Schmidt a des commentaires.

Mme Muriel Cuendet Schmidt prend la parole et remercie la Municipalité pour le traitement rapide de son interpellation. Les réponses aux questions 1 à 3 n'amènent pas de commentaire.

Toutefois, pour les points 4 et 5, elle fait part de sa déception des réponses qui ont été apportées.

Point 4 : Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité d'Épalinges, représentée par Mme Good compte en faire la proposition de la création d'une porte d'orientation sociale à l'ARASELOL et dans quel délai ?

La réponse est donc négative car ni Mme Good ni la Municipalité n'a de pouvoir sur les décisions prises par le canton. Alors oui, il est bien évident qu'une commune n'a pas de pouvoir sur une décision cantonale. Cependant, elle a été très surprise par cette réponse car en fait, après renseignement pris auprès de la Direction générale de la cohésion sociale, le Canton préconise la mise en place de ces « portes d'orientation sociale » afin de faciliter au maximum l'accès aux différentes prestations existantes ceci afin d'éviter notamment le non-recours aux prestations, phénomène bien connu, observé et décrit par plusieurs chercheurs en sciences sociales. Et toujours selon les informations en sa possession, il semblerait que ce soient les régions d'actions sociales qui traînent, voire bloquent ce type de projets et que c'est au contraire quelque chose qui est promu par le canton. Il est donc tout à fait possible que notre commune soit proactive auprès de l'ARASELOL afin de mieux fédérer les différentes communes qui la composent à renforcer l'accès aux prestations et finalement améliorer les conditions de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Dans la suite de sa réponse, la Municipalité indique : cependant, afin de rendre visible les services de l'ARASELOL, un flyer a été créé et est disponible pour les communes partenaires, dont Épalinges, et le site internet mis à jour.

C'est très bien, elle salue la création de ce flyer. Elle a voulu prendre connaissance de celui-ci et elle s'est rendue sur le site de la Commune. Lorsqu'elle a cliqué sur le lien, elle est tombée sur une page d'erreur. Elle invite le service concerné à mettre à jour ce lien.

Enfin à la suite du dépôt de son interpellation, elle a été contactée par un habitant d'Épalinges lui faisant part du témoignage d'un de ses amis qui vit à Prilly, commune bénéficiaire d'une porte d'orientation sociale. Il s'agit d'une personne en âge AVS qui a pris contact avec la commune à la base pour simplement se débarrasser d'un fauteuil encombrant qu'elle ne pouvait pas faire elle-même et de fil en aiguille par le biais d'une prise en charge coordonnée cette personne a vu sa situation personnelle et notamment financière s'améliorer. Cet habitant d'Épalinges termine son message de la manière

suyvante : il y a beaucoup à faire au niveau communal alors merci de vous préoccupcr de cette question qui me tient aussi à cœur.

Elle ne saurait mieux dire et au vu de ce qui précède, elle souhaite déposer la résolution suyvante : elle invite la Municipalité à soutenir la création d'une porte d'orientation sociale au sein de l'ARASELOL par le regroupement du Centre Social Régional et de l'Agence d'assurances sociales.

Il n'y a pas de prise de parole demandée et le président propose de passer au vote de la résolution de Mme Muriel Cuendet Schmidt.

Au vote, avec 31 oui, 15 non et 13 abstentions, la résolution de Mme Muriel Cuendet Schmidt est acceptée.

12. PRÉSENTATION DES MODULES PRINCIPAUX DU FUTUR LOGICIEL ES.LEGISLATIVE.

Le Président donne la parole à notre secrétaire Mme Fabienne Gheza pour la présentation du futur logiciel eS.Legislativc qui fait partie du groupe de travail de l'élaboration du ce nouveau logiciel. Vous savez que notre Extranet arrive en bout de course et qu'il devrait être remplacé d'ici une année par un nouveau module.

Mme Fabienne Gheza présente brièvement le projet eS.Legislativc. C'est un nouveau logiciel de gestion de notre législatif communal. L'application eSéances a été spécialement conçue pour simplifier la gestion des séances de l'exécutif que notre commune utilise actuellement. Après la mise en fonction de plusieurs outils collaboratifs dont eSéances exécutif, la société Artionet s'est penchée sur la version destinée au législatif des communes.

Comme le président l'a dit, avec l'accord de la présidence en 2023, elle représente la commune d'Épalinges et fait partie du groupe de travail pour l'élaboration des modules au même titre que les communes de Chavannes-près-Renens, Meyrin, Prilly, Pully, Renens, Sion, Yverdon et Vevey.

eS.Legislativc, en quelques mots, nous permettra notamment de gérer les séances du Conseil communal et du Bureau, gérer les commissions, gérer les jetons de présence, gérer les votes, gérer les annuaires, gérer le cycle de vie documentaire, d'échanger aussi des documents entre le législatif et l'exécutif. Il intégrera aussi un moteur de processus des objets parlementaires, un moteur de recherches intégré avec reconnaissance OCR qui convertit des images en texte et puis une fonction qui nous tous fait miroiter d'envie, le speech-to-text. Tout cela facilitera le travail du secrétariat et des Conseillers avec une structure qui sera uniforme.

Depuis 2013 on utilise l'Extranet qui est dédié exclusivement aux Conseillers communaux. Cet Extranet arrive gentiment en bout de course. On ne va pas remettre des forces dans le renouvellement de ce logiciel, on va le laisser tel quel en attendant l'arrivée eS.Legislativc.

Concernant le calendrier du développement et les coûts, le démarrage du développement débute actuellement. Une version alpha nous sera présentée ces prochaines semaines. La version Beta sera mise à disposition des communes en 2025

et sera mise en fonction pour 2026. Tout cela a un coût bien-sûr, basé sur une clé de répartition en fonction de la taille des communes et du nombre d'habitants. Épalinges bénéficiera d'un prix de faveur vu que la Commune participe au développement.

Dans ce prix sont comprises les prestations suivantes : période de développement de 3 ans, les 3 ans qui suivront la mise en production, l'achat du logiciel forfaitaire (un par conseillers) et le prix de l'installation. Il y aurait une licence annuelle qui sera encore à définir.

Pas d'inquiétude pour vous. En ce qui vous concerne, une formation sera prévue pour tous les conseillers communaux quand le logiciel sera mis en place.

Elle se réjouit vraiment de l'avancement de ce projet et de pouvoir le présenter un peu plus de détails en temps voulu.

Le Président précise comme la Commune a fait partie du pool de pilotage on aura peut-être le logiciel un peu plus tôt à un prix favorable.

13. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Le Président a reçu 3 interpellations et donne la parole dans l'ordre de réception.

Tout d'abord, il donne la parole à **Mme Laetitia Kulak** qui dépose l'interpellation sur l'aménagement du rond-point des Croisettes et l'augmentation des places de stationnement de dépose-minute.

Mme Laetitia Kulak prend la parole et explique que la station de métro des Croisettes est un point névralgique pour les usagers des transports en commun, notamment pour ceux qui utilisent le métro M2. Actuellement il est devenu extrêmement difficile de déposer des personnes devant cette station, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les piétons et entrave la bonne fluidité du trafic.

Elle voit 2 problématiques à cela :

La première est la sécurité des piétons. L'absence du manque de zones de stationnement sécurisées entraîne des arrêts imprévus compromettant la sécurité de tous, notamment des enfants et des personnes à mobilité réduite lorsqu'ils accèdent ou quittent la station de métro pour rejoindre un véhicule en stationnement. Les places actuelles sont trop éloignées de l'entrée de la station avec une visibilité réduite pour une sécurité optimale.

La deuxième problématique est le manque d'aménagement et de places de stationnement devant la sortie de la station de métro (actuellement 3 places maximum pour la dépose minute + taxis aux abords de la route) qui ralentit le trafic et son bon fonctionnement aux heures de pointe.

Il est essentiel que la Municipalité prenne des mesures concrètes pour améliorer l'accès des voitures et la sécurité à la station du métro des Croisettes. Ces actions contribueront non seulement à la sécurité des piétons mais aussi à une meilleure fluidité du trafic et à une expérience plus agréable pour tous les usagers des transports en commun.

Au vu de ce qui précède et afin de faire bénéficier la population d'un service répondant au mieux à ses besoins, elle a l'honneur de poser 4 questions à notre Municipalité :

- quels sont les aménagements prévus par la Municipalité pour augmenter l'espace de stationnement d'un dépose-minute sécurisé ?
- une augmentation significative du nombre de places de stationnement est-elle envisagée ? Si non pour quelles raisons ?
- une signalisation claire pour guider les automobilistes et les piétons est-elle prévue ? Si non pour quelles raisons ?
- Y a-t'il une étude en cours pour la création éventuelle d'un parking souterrain sur l'espace devant la caserne de pompiers avec un tunnel souterrain pour les piétons afin d'accéder à la station de métro ? Si non pour quelles raisons ?

Le président demande s'il y a un problème de recevabilité ? Ce n'est pas le cas.

Il demande si au moins 5 conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas. L'interpellation est transmise à la Municipalité pour réponse écrite.

Deuxième interpellation reçue sur l'utilisation du sel de déneigement dans notre commune déposée par **M. Paul Habfast** qui prend la parole. Il ne sait pas comment c'est pour vous mais il a constaté qu'à Épalinges, les routes sont blanches l'hiver mais pas par de la neige mais par du sel. Il s'ensuit qu'il doit changer ses transmissions de vélo à plusieurs reprises et il y a un peu de rouille sur sa voiture. Est-ce normal, n'y a-t-il pas trop de sel ?

L'utilisation excessive de sel de déneigement a plusieurs conséquences négatives :

1. Coûts pour les véhicules : la corrosion due au sel affecte gravement les véhicules, ce qui engendre des coûts importants pour toutes les personnes privées. Personnellement, je dois changer la transmission de mes vélos chaque année à cause de la corrosion.
2. Coûts du sel : l'achat et l'épandage de grandes quantités de sel représentent un coût significatif pour la commune. Cela ne doit pas être à zéro.
3. Impact sur la biodiversité : le sel a des effets délétères sur l'environnement, affectant la flore et la faune locales.

Il ne pense pas qu'il faille supprimer le sel car il y aura des personnes mécontentes. Mais il aimerait juste obtenir les informations suivantes :

1. La municipalité pourrait-elle réaliser une analyse de la quantité de sel utilisée chaque hiver dans notre commune et si elle est cohérente ? Y a-t-il des standards fédéraux, régionaux ?
2. Comment cette utilisation se positionne-t-elle par rapport aux standards nationaux ou régionaux, s'ils existent ?

3. Comment notre consommation de sel se compare-t-elle à celle d'autres communes de taille et d'altitude similaires, telles que Le Mont-sur-Lausanne, Savigny ou Froideville ?

Le but de cette interpellation n'est pas de supprimer l'utilisation du sel, mais de mieux comprendre notre situation actuelle, de vérifier si notre utilisation est conforme aux normes et de déterminer si des actions correctives sont nécessaires.

Le président demande s'il y a un problème de recevabilité ? Ce n'est pas le cas.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. L'interpellation est transmise à la Municipalité pour réponse écrite.

La troisième interpellation est déposée par **Mme Noémie Neumann Donegani** sur les conséquences du nouveau calcul de la péréquation sur le budget tenant compte de l'arrivée de nouveaux habitants.

Elle ne souhaitait pas prolonger davantage la dernière séance du Conseil c'est pourquoi elle soulève sa préoccupation seulement aujourd'hui.

Lors du dernier Conseil, qui était principalement consacré au budget et la situation inquiétante des finances communales, Monsieur le Syndic nous a informés que la Municipalité comptait beaucoup sur de nouveaux contribuables comme levier pour augmenter les recettes fiscales et donc contribuer positivement à la situation financière.

Cependant, il a aussi porté à notre attention que la péréquation à verser avait augmenté du fait que le nouveau calcul se basait dorénavant sur le nombre d'habitants multiplié par le taux moyen fiscal du canton qui était supérieur à celui d'Épalinges.

La question est maintenant de savoir si la capacité de ces nouveaux habitants va réellement contribuer davantage aux recettes sans imposer un coût supplémentaire sur les services communaux et sociaux. En l'absence de gros contribuables, une croissance démographique peut coûter plus cher qu'elle ne rapporte, surtout en tenant compte de ce nouveau calcul pour le versement au canton.

Voici mes questions :

1. Quel est le taux d'imposition moyen pris en compte pour le calcul de la redevance cantonale ?
2. A partir de quel revenu imposable, Épalinges ne serait plus pénalisé dans le calcul de la péréquation ? En d'autres termes, quel est le montant à partir duquel multiplié à notre taux d'imposition égalise le montant à verser au canton ?
3. Quelle est la stratégie de la Municipalité pour attirer des (nouveaux) contribuables à plutôt hauts revenus afin de minimiser l'impact financier de la croissance démographique sur les finances communales ?
4. Et finalement est-il prévu une analyse coûts-bénéfices pour évaluer les implications fiscales et infrastructurelles de l'augmentation de la population

visée ? Cette approche permettrait de clarifier si la croissance projetée est réellement soutenable aujourd'hui pour Épalinges ou si des ajustements de la politique d'urbanisme seront nécessaires pour satisfaire les demandes de ces contribuables ?

Le président demande s'il y a un problème de recevabilité ? Ce n'est pas le cas.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. L'interpellation est transmise à la Municipalité pour réponse écrite.

14. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des Questions, vœux et divers.

Comme annoncé lors de la dernière séance, il est de coutume de faire don des jetons de présence de la séance de décembre. Depuis quelques années, il est laissé libre choix à chacun de donner ou non. Il sera ainsi procédé au vote par bulletin secret comme l'année dernière.

Le Bureau a reçu la proposition de M. Ernest Corbaz de donner aux victimes des intempéries en Suisse. Le Bureau propose quant à lui l'association palinzarde « Les Ateliers du cœur ». Monsieur Corbaz, après avoir pris connaissance de cette suggestion, demande que tout soit donné aux Ateliers du Cœur.

Créés en 2008 par Mme Sabrina Penel, pour les plus anciens ils se souviendront qu'elle a été secrétaire suppléante du Conseil, et mués en association en 2013, Les Ateliers du Cœur proposent diverses alternatives aux familles pour qu'elles se sentent soutenues durant tout le processus de la maladie chronique psy ou de l'hospitalisation de leur enfant.

Mission principales :

Aider les parents dans leur combat quotidien contre la maladie, leur permettre de souffler un peu et de se rallier à une vie sociale parfois perdue.

Permettre à la fratrie de trouver sa place dans ce bouleversement de vie pour affronter cette épreuve du mieux possible.

Apporter un peu de légèreté aux enfants et leur changer les idées avec nos nombreux ateliers et activités.

2023 en chiffres :

422 bénéficiaires (malgré une limite fixée à 400),
337 bénévoles fixes (+ 51 mobiles),
8 antennes (Vaud = principale + JU, NE, GE, BE, FR, VS, BS),

18'720 heures de bénévolat (11'232 h = gardes, 2'101 h = ateliers et soutien psychologique, 2'391 h = stages et loisirs de décompression, 2'016 h = roulement et 980 h = soins). Il y a encore environ 1'152 heures de présidence et d'administration, à côté d'un travail à 100%.

Il invite donc le Conseil à faire don de ses jetons aux Ateliers du cœur, au moyen du boîtier de vote et ceci de manière anonyme.

Oui pour effectuer un don et non si vous ne souhaitez pas le faire.

Le Syndic prend la parole pour dire que, comme chaque année, la Municipalité doublera la mise des jetons de présence du Conseil Communal.

Le vote est ouvert.

Au vote, avec 57 oui pour le don des jetons de présence.

Le Président informe qu'il a deux divers.

Le premier de la part de **M. Fabien Loi Zedda** qui prend la parole pour évoquer la mémoire de M. Miceli.

Avant de nous esbaudir ensemble tout à l'heure, et il s'en réjouit, il ne peut pas imaginer vivre ce moment épicurien sans évoquer la mémoire de M. Nicola Miceli qui a servi notre Auberge communale pendant plus de 30 ans.

Fidèle et loyal dans ses engagements, il a soutenu sans faillir notamment les sociétés locales et sportives en particulier. Toutes les personnes qui l'ont vécu se souviennent des moments festifs offerts à l'occasion de son 20^e anniversaire dans la Commune. Il n'y aura pas eu de 30^e.

Il ne doute pas que notre CoGest saura faire la lumière sur ces deux dernières années mais celles-ci, quoi qu'il se soit passé, ne peuvent occulter la chaleur, la gentillesse et la disponibilité d'un professionnel attaché à sa mission et à notre commune.

Ce soir lorsqu'il est arrivé à notre Conseil, la Romantica était éteinte, sombre et quasi lugubre.

En repartant ce soir, elle sera toujours de même. Nous pensons à toi Nicola.

Le Président passe ensuite la parole à **Mme Béryl Macé** qui nous parle de l'équipe féminine de volley d'Épalinges. :

Ce soir, elle tient à mettre à l'honneur notre formidable équipe féminine de volley d'Épalinges, une véritable fierté pour notre commune. Composée de 13 joueuses talentueuses, cette équipe évolue en 1^{ère} ligue nationale et ne cesse de briller. Sacrée championne de 1^{ère} ligue l'an dernier, elle domine à nouveau cette saison en occupant la première place du classement.

Une belle opportunité de les soutenir s'offre à nous ce dimanche 15 décembre à 16h30, à la salle de gym de la Croix-Blanche. Nos joueuses affronteront une équipe de ligue B dans un match qui promet d'être intense et palpitant.

Elle vous invite chaleureusement à venir nombreux les encourager. Soyons toutes et tous fiers de notre équipe et montrons-leur qu'elles peuvent compter sur le soutien de notre commune.

M. Erich Dürst informe qu'il va déposer de ce pas un postulat avec des cosignataires. Nous souhaitons encourager la Municipalité à examiner rapidement les solutions techniques et des moyens de planification, des coûts et des bénéfices à attendre, en rendant le parking de la Croix-Blanche payant.

La parole n'est plus demandée.

Le président a encore une dernière communication à faire.

Comme l'a dit M. le Syndic en début de séance, ce soir marque la dernière séance de Mme Sarah Miéville en tant que Secrétaire municipale. Son rôle a été essentiel dans l'organisation d'événements clés pour notre collectivité, notamment les élections fédérales de 2019 et 2023, les élections cantonales de 2022, plusieurs élections complémentaires à la Municipalité et même un référendum communal.

Jusqu'à il ne fait que lire le texte qui a été préparé en amont. En revanche il peut vraiment affirmer que depuis le 1^{er} mars 2018, Mme Miéville a su collaborer de manière étroite et efficace avec les différents présidents du Conseil et plus particulièrement avec la Secrétaire du Conseil, contribuant ainsi à la bonne marche de nos travaux communaux.

Merci beaucoup pour ce travail qui a fait en sorte que dans notre Commune, le Conseil et la Municipalité ont toujours travaillé main dans la main pour apporter les solutions à la commune et à ses habitants.

Il a, comme M. le Syndic, un œil qui pleure de vous perdre, mais en même temps un œil qui rit. Il est particulièrement content que vous preniez ce poste de Directrice de la FAJE. Vous savez qu'Épalinges, à sa connaissance, est l'une des meilleures communes vaudoises concernant les taux que l'on peut offrir de garde pour les petits enfants. La plupart des parents ici, même si ce n'est pas toujours le cas, peuvent vraiment choisir en libre conscience s'ils souhaitent travailler ou pouvoir s'arrêter et moduler le taux en fonction des envies et non pas simplement des places disponibles. Nous n'avons pas de liste d'attente centralisée comme certaines communes et nous n'avons pas besoin de planifier quatre ans à l'avance d'avoir un enfant pour une place dans les crèches.

Il espère, Madame la Secrétaire municipale, que le standard de la commune d'Épalinges 2024 sera le standard du Canton très prochainement.

Il lui souhaite ses meilleurs vœux de réussite et de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Il prie le Conseil de se lever et invite donc Mme Sarah Miéville à le rejoindre au pupitre pour lui remettre en remerciements de son travail et de sa collaboration un bouquet de fleurs. Elle est chaudement applaudie.

Le Président remercie pour cette séance et vous invite à l'apéritif et au repas de Noël qui nous attendent dans le foyer. Vous avez tiré au sort la table où vous serez assis, vous profiterez ainsi pour mieux faire connaissance avec vos voisins.

Il souhaite d'ores et déjà à tous d'excellente de fêtes de fin d'année et vous convie pour la prochaine séance du Conseil communal le **mardi 11 février 2025 à 19h30** à la salle des spectacles.



Épalinges
Commune

La séance est levée à 20h39.

Épalinges, le 27 janvier 2025

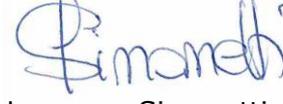
Le Président :



Cyril Duruz



La Secrétaire suppléante :



Laurence Simonetti